

18 MARS 2019

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 07/03/2019

L'an deux mille dix-neuf le sept du mois de mars à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

13 présents : AUBRY Lucienne, BRAUD Françoise, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, LAVIGNE Jacques, MARSAULT Hélène, MEUNIER Joël, NIVEAU Nicole, REAU Micheline, ROY Jacques.

**3 pouvoirs**

Jeanne BARIGAULT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD

**Excusé (e) s** : Marie-Hélène BRUNET, Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT

**Absent (e) s** : Maryse BARIGAULT, Jean VOYER

**Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Mme la Vice-présidente expose :

Le poste de direction du CIAS Airvaudais Val du Thouet étant vacant depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, le CIAS a fait une demande auprès de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet pour que le directeur Christophe LAURENS soit mis à disposition en fonction des nécessités de service.

La CAP a donné un avis favorable le 28 janvier 2019

**D 2019-004**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la FPT
- Vu le décret n° 2088-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux
- Vu la demande formulée par le CIAS Airvaudais Val du Thouet
- Vu l'accord de l'agent
- Vu l'avis favorable de la CAP en date du 28 janvier 2019
- Vu le projet de convention de mise à disposition

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

- Approuve les termes de la convention à signer entre le CIAS Airvaudais Val du Thouet et la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- pour une mise à disposition auprès du CIAS Airvaudais Val du Thouet de Christophe LAURENS titulaire du grade d'attaché principal et directeur à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- en fonction des nécessités de service
- pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019
- Autorise Mme La Vice-présidente à signer ladite convention dont un exemplaire sera joint à la délibération.

**Pour extrait conforme,**

Airvault le 8 mars 2019

La Vice-présidente,  
Frédérique DAMBRINE

